

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Miel des Landes »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Miel des Landes » par [l'arrêté du 17 août 2023](#) relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Miel des Landes » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée, prend effet au 22 septembre 2023, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.